

 <p>Basse-Zorn Communauté de communes</p>	<p>ARRETE</p> <p>N° HOERDT/2021/053/AG</p> <p>LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE ZORN</p>
---	---

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 et suivants,
- VU** le Code de la Route,
- VU** la requête par laquelle la société SIRS sise 4 rue des Pêcheurs à 67 201 ECKBOLSHEIM sollicite l'autorisation d'occuper 0,50 mètre de la chaussée devant la propriété sise 98 rue du Ried à 67 720 HOERDT, du lundi 2 août 2021 à 8 heures au vendredi 13 août 2021 à 18 heures, afin de procéder à des travaux de branchement électrique.

ARRETE

- Article 1** La société SIRS sise 4 rue des Pêcheurs à 67 201 ECKBOLSHEIM est autorisée à occuper 0,50 mètre de la chaussée devant la propriété sise 98 rue du Ried à 67 720 HOERDT, du lundi 2 août 2021 à 8 heures au vendredi 13 août 2021 à 18 heures, afin de procéder à des travaux de branchement électrique.
- Article 2** Le stationnement sera interdit au droit du chantier du lundi 2 août 2021 à 8 heures au vendredi 13 août 2021 à 18 heures.
- Article 3** L'intervention des moyens de secours devra être possible dans toute la rue et à tout moment.
- Article 4** L'emprise du chantier empiétant sur le domaine public devra être balisée en permanence. La signalisation réglementaire et conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place et entretenue par le permissionnaire.
- Article 5** Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique dans son état premier.
- Article 6** Le Président certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Article 7** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Maire de la Commune de Hoerd, t,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours,
 - Société SIRS sise 4 rue des Pêcheurs à 67 201 ECKBOLSHEIM,
 - Affiché en Mairie.

POUR AMPLIATION

Hoerd, t, le 12 juillet 2021
Le Président,

Hoerd, t, le 12 juillet 2021
Le Président,

Denis RIEDINGER



Denis RIEDINGER